



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 2 novembre 2022 à 18h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux  
Siège #2 - Claudia Labrie  
Siège #4 - Frédéric Fournier  
Siège #5 - Gina Cloutier  
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Siège #3 - Yvan Tardif

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

#### 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

##### 1 - OUVERTURE DE SÉANCE

##### 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

##### 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### 4 - RATIFICATION DE L'EMBAUCHE D'UNE AGENTE ADMINISTRATIVE

##### 5 - RATIFICATION DE L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

##### 6 - DÉMOLITION DE LA COOP

##### 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 4 - RATIFICATION DE L'EMBAUCHE D'UNE AGENTE ADMINISTRATIVE

**CONSIDÉRANT** la promotion de madame Cindy Paradis au poste de directrice générale et greffière-trésorière;

2022-11-182

2022-11-183

2022-11-184



N° de résolution  
ou annotation

2022-11-185

2022-11-186

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

**CONSIDÉRANT QUE** le poste qu'elle occupait comme agente administrative est désormais vacant;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été publiée;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Frampton a reçu quelques candidatures et qu'à la suite d'un processus d'embauche, une candidate a été retenue;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la ratification de l'embauche de madame Kristin Fiona Krickan au poste d'agente administrative et que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail qui stipule les modalités de l'emploi.

### 5 - RATIFICATION DE L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Frédéric Paradis au poste de journalier aux travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste est vacant;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été publiée;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Frampton a reçu quelques candidatures et qu'à la suite d'un processus d'embauche, un candidat a été retenu;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la ratification de l'embauche de monsieur Mario Couture au poste de journalier aux travaux publics et que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail qui stipule les modalités de l'emploi.

### 6 - DÉMOLITION DE LA COOP

**ATTENDU QUE** la municipalité de Frampton a fait l'acquisition de la bâtisse située au 102, rue de la Coopérative à Frampton;

**ATTENDU QU'**un projet de CPE est actuellement en cours;

**ATTENDU QU'**il a été convenu que ledit CPE serait construit au 102, rue de la Coopérative à Frampton;

**ATTENDU QU'**il faut procéder à la démolition de la bâtisse existante ainsi que de la structure de béton avant le 30 novembre afin qu'Avantis puisse compléter le processus de décontamination du terrain;

**ATTENDU QUE** des soumissions sur invitation ont été transmises à plusieurs entrepreneurs;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu trois (3) soumissions, à savoir:

- Lemer Démolition au montant de 24 322,50\$ (taxes en sus);
- Location Dalji inc. au montant de 36 475,82\$ (taxes incluses);
- Excavation Bruno Turcotte inc. au montant de 34 600,00\$ (taxes en sus);

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire retenu est Lemer Démolition;

**ATTENDU QUE** les fonds sont disponibles au compte 03-332-00-721-07;



N° de résolution  
ou annotation  
**2022-11-187**

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de la démolition à Lemer Démolition au montant de 24 322,50\$ (taxes en sus), le tout selon les modalités déterminées dans la soumission sur invitation.

### 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 04, il est proposé par Guy Marcoux et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jean Audet  
Maire

Cindy Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière